



Le Point

Réforme de la justice : l'Italie montre l'exemple à la France

Simplification des procédures, tribunaux de commerce spécialisés... Des réformes bloquées ou revues à la baisse en France sont prises en Italie. Et ça marche.

PAR **MARC LEPLONGEON**

Publié le 16/02/2016 à 08:16 | Le Point.fr



[ABONNEZ-VOUS À PARTIR DE 1€](#)

L'Italie réforme sa justice sur l'autel des contraintes budgétaires. Quid de la France ? En février 2014, Matteo Renzi, le président du Conseil des ministres italiens, annonçait un grand chambardement de la justice. Deux ans plus tard, l'argent commence déjà à rentrer dans les caisses, là où la France peine toujours à passer ses propres réformes. Le remède outre-alpin n'a pourtant rien de novateur : le développement de l'arbitrage et de la médiation pour désengorger les tribunaux, la transgression des tabous familiaux avec le développement massif du divorce par consentement mutuel, une réorganisation drastique de la carte judiciaire avec la fermeture de la moitié des juridictions et bureaux du pays. Sans compter un toilettage du ministère de la Justice lui-même, passé de 61 directions générales à 37. Renzi dit avoir tiré 64 millions d'euros de cette dernière opération.

Première leçon : le divorce par consentement mutuel. L'Italie catholique n'hésite plus à braver ses tabous. Jusqu'en mai 2015, la loi obligeait les couples à justifier d'une période de séparation de trois ans avant de pouvoir entamer une procédure. Ce délai, beaucoup trop long, vient de passer à six mois. Et dans les cas les plus simples (pas d'enfants mineurs et pas de patrimoine à partager), les ex-époux n'ont plus besoin d'avocat ni de juge pour acter leur divorce. Une simple formalité administrative suffit et ne coûte que... 16 euros ! Début 2014 en France, dans le cadre du projet de réforme du XXI^e siècle, un rapport remis à Christiane Taubira avait émis l'idée que les divorces les plus simples puissent être prononcés par le greffier et plus par le juge. L'idée avait suscité une telle levée de boucliers qu'elle avait été remise dans les cartons en attendant des vents plus favorables. Jean-Jacques Urvoas saura-t-il la porter ?

Déjudiciarisation massive

Le gouvernement italien se réjouit également de la mise en place d'un système électronique de dépôt de plainte, vantée par la Banque mondiale dans sa publication Doing Business 2016. L'Italie fait d'une pierre deux coups puisque la

dématérialisation des procédures lui a également permis, selon des chiffres du ministère, d'économiser près de 48 millions d'euros en 2015. En déplacement à New York l'été dernier, le ministre de la Justice Andrea Orlando s'était également réjoui de la 111e place obtenue par l'Italie dans le classement élaboré par la Banque mondiale en matière d'exécution des contrats (« Enforcing contracts ranking »). Un indicateur examiné à la loupe par les investisseurs étrangers, et qui attribue une note aux pays en fonction du temps passé devant les juridictions et de l'argent dépensé par les entreprises à l'occasion d'un litige commercial. Sur ce point, l'Italie est loin derrière la France, qui se positionne en 14e place dans le classement. Mais elle gagne 50 places par rapport à 2013, une performance considérable.

LIRE AUSSI : « [Matteo Renzi, le réformateur qui gagne](#) »

Pour diminuer la durée des procédures, désengorger les tribunaux, et rendre – dit-elle – des décisions de meilleure qualité, l'Italie a taillé à la serpe dans sa carte judiciaire. Ce sont ainsi 750 bureaux de proximité sur 1 398 qui ont fermé leurs portes. Les juges de paix (magistrats non professionnels saisis des affaires civiles et pénales de faible importance) sont passés de 846, avant la réforme, à 380 après. L'Italie encourage le recours à la médiation et l'arbitrage et incite à une déjudiciarisation massive des contentieux. « Des 6 millions d'affaires pendantes en 2009 devant les juridictions civiles, il n'en reste que 4,6 millions en 2015 », notent Les Échos. Des tribunaux de commerce spécialisés sont en cours de création et le « droit des faillites est également réformé afin d'accélérer les restructurations », selon Le Figaro.

En France, des réformes en suspens

En France, la loi Macron d'août 2015 a prévu l'instauration de dix-huit tribunaux de commerce spécialisés, chargés des affaires les plus importantes. Mais leurs compétences ont été revues à la baisse, après la bronca qu'avait déclenchée le projet du ministre de l'Économie. Emmanuel Macron voulait également faire siéger aux côtés des conseillers prud'homaux des juges professionnels, afin de rendre leurs décisions moins contestables. Les jugements des conseillers prud'homaux sont en effet souvent remis en cause en appel, seuls 30 % d'entre eux sont confirmés totalement. Une fois encore, la mesure a été jetée aux oubliettes. Reste le service d'accueil unique des justiciables (Saug), voulu par Christiane Taubira dans le cadre de sa réforme de la justice du XXIe siècle. François Hollande a promis début février qu'il verrait le jour. Ce guichet unique permettra à chaque justiciable de trouver des informations et d'engager une procédure, quelle que soit la nature du contentieux, dans le site judiciaire le plus proche de chez lui. En 2014, le gouvernement avait également envisagé la création d'un tribunal de première instance (TPI), qui mutualiserait dans les grandes villes les moyens des autres tribunaux (TI, TGI...). Un moyen efficace de rationalisation des coûts, mais qui nécessitait une réorganisation complète de nos juridictions. Une annonce qui avait provoqué, en avril 2014, une manifestation des greffiers – la première depuis quatorze ans – vent debout contre le projet. Le gouvernement n'en a plus parlé depuis.

Dans une interview accordée aux Échos, le ministre italien de la Justice, Andrea Orlando, a peut-être livré son secret : « Je préfère faire les choses et en parler ensuite, plutôt que de céder aux effets d'annonce. » Voyons si Jean-Jacques Urvoas, qui recevait son homologue lundi à Paris, saura en prendre de la graine.

[Accédez à l'intégralité des contenus du Point à partir de 1€ seulement >>](#)

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER
LE POINT



Votre adresse e-mail

JUSTICE

- + [Le parquet juge la peine de Benoît Magimel trop légère](#)
- + [Mourad Fares, le recruteur au coeur du procès de sept djihadistes strasbourgeois](#)
- + [Affaire Takieddine : condamné à 375 000 euros d'amende](#)
- + [La CGT porte plainte pour diffamation après les propos de Pierre Gattaz](#)



[Voilà ce que sont devenues les James Bond Girls qui nous ont fait rêver](#)

[PAUSE PEOPLE](#)



[Airbus commence l'année avec du plomb dans l'aile](#)

[THE GOOD LIFE](#)



[Nouvelle Fiat 500C n'est pas seulement belle, elle est aussi fonctionnelle](#)

[FIAT](#)



[Comment avoir un placard à vêtements organisé et pratique ?](#)

[ENVIE DE PLUS](#)



[Stars à Cannes : toutes en robes fendues !](#)

[ELLE](#)



[Mettez l'Hybride Toyota à l'essai grâce aux Essais Alternatifs Toyota](#)

[TOYOTA](#)

-75%

SUR VOTRE
ABONNEMENT NUMÉRIQUE

OFFRE FLASH 24H
Vite, j'en profite

À NE PAS MANQUER

17 COMMENTAIRES

Ce service est réservé aux abonnés.

[Déjà abonné ? Connectez-vous](#) [Abonnez-vous à partir de 1€](#)

Par unpeudesens le 16/02/2016 à 17:42

Abdication massive

Nos gouvernements abdiquent à tout propos et dès qu'ils aperçoivent un froncement de sourcils d'un lobby ou d'une caste... Pourvu que ça dure !

[SIGNALER UN CONTENU ABUSIF](#)

Par sergio46 le 16/02/2016 à 13:49

Les Italiens n'ont pas eu Taubira, la pire des gardes des Sceaux de l'Histoire !

On pourra peut-être enfin avancer, maintenant qu'elle n'est plus qu'un mauvais souvenir !

[SIGNALER UN CONTENU ABUSIF](#)

Par Le sanglier de Génolhac le 16/02/2016 à 12:46

Il est parfaitement possible...

De faire l'économie d'un avocat. Surtout quand le dossier est très technique. J'ai assuré moi-même la défense de mon entreprise (celle qui m'employait alors) dans un procès contre la plus stalinienne de nos administrations (qui sont pourtant en ce domaine richement pourvues !), j'ai nommé les douanes. Je passe sur les détails, mais

Réforme de la justice : l'Italie montre l'exemple à la France - Le Point
 notre avocat aurore a choisi cette formule car la complexité du dossier lui en interdisait la parfaite maîtrise. Pour ma part, rompu au réglément des marchés publics, à la législation des transports et au code de l'environnement, mon modeste mérite a été de présenter, de commenter et d'étayer d'éléments probants UN article de chacun des deux premiers. Commentaire du juge à la fin de ma "plaidoirie" : "Je ne vois pas bien ce que l'on pourrait ajouter à cette démonstration". Sourire haineux du représentant des douanes qui m'avait annoncé juste avant l'audience "je vous préviens, chez nous le ticket d'entrée est à 100. 000 euros. Vous ne vous en tirez pas à moins". Il semble que la justice ait été moins sectaire. Et dans ce cas, l'avocat a fait le choix judicieux de s'abstenir.

[SIGNALER UN CONTENU ABUSIF](#) 

Par Girondin le 16/02/2016 à 12:29



Pas besoin d'élection présidentielle "à la française" pour réformer

Au contraire, le seul pays qui ne réforme pas c'est la France, alors que l'on réforme chez tous nos voisins qui sont en régime parlementaire et dont beaucoup, comme l'Italie, ont un gouvernement de coalition droite-gauche. Cherchez l'erreur !

[SIGNALER UN CONTENU ABUSIF](#) 

Par indra le 16/02/2016 à 12:26



Oui mais l'Italie

A un Renzi et nous on a un Valls qui rêve de lui ressembler mais ne lui arrive pas à la cheville, à fortiori sous la tutelle de pépère.

[SIGNALER UN CONTENU ABUSIF](#) 

Par vikingralou le 16/02/2016 à 12:23



Justice

Ça ne peut pas être pire !

[SIGNALER UN CONTENU ABUSIF](#) 

Par explorer27 le 16/02/2016 à 12:16



Ce n'est que du bon sens !

Mais nos dirigeants en sont dépourvus !

Toucher aux magistrats, juges... Vous n'y pensez pas !

Les juges et magistrats (presque tous socialistes) avec leurs syndicats seraient vent debout !

Interdit de toucher à leurs prérogatives sacro-saintes !

Ils se plaignent tous de voir les dossiers s'entasser, mais tiennent à les gérer eux-mêmes !

Orgueil, prétention et pognon sont les maîtres-mots de cette caste !

Il y a un coup de balais à faire dans cette justice qui n'a plus de nom que cette appellation non contrôlée !

Cette caste se prend pour Dieu, et n'ont pratiquement pas de compte à rendre sur un jugement !

C'est drôle car ni Dieu ni maître, c'est la devise de l'anarchie !

Notre justice serait-elle anarchique ?

On n'est, peut-être, pas loin !

[SIGNALER UN CONTENU ABUSIF](#) 

Par FLYTOXX le 16/02/2016 à 12:12



Pour des politiques animés d'une vraie volonté de réforme

Il est très difficile de faire bouger les choses dans notre pays miné par les corporatismes et confit dans l'ordre établi. La justice n'étant pas, de loin, le secteur le plus ouvert au changement.

Imaginer que Hollande la guimauve allait mettre en œuvre une réforme qui irait au-delà des effets d'annonce était s'illusionner totalement.

D'ailleurs, une de ses premières décisions en la matière a été de rétablir le Tribunal local de Tulle fermé dans le cadre des réformes de Sarkozy. Le bilan de Taubira, c'est plutôt « morne plaine »

Manifestement l'institution judiciaire en France manque de moyens mais elle aurait aussi besoin de réformes profondes visant à une simplification et une rationalisation des procédures, (le système des appels à répétition est kafkaïen et ne parlons pas de l'organisation des tribunaux prud'hommeaux).

D'autant qu'outre les réflexes corporatistes et des bataillons d'avocats, peu disposés à voir se réduire leur volume d'affaires, les réformateurs s'ils sont de droite, devront aussi affronter l'opposition idéologique des nombreux juges rouges

Bon courage à ceux qui s'y attaqueront. Il n'y a pas de missions impossibles, mais celle là sera particulièrement ardue et demandera volonté, imagination et endurance.

[SIGNALER UN CONTENU ABUSIF](#) 

Par aj35420 le 16/02/2016 à 11:07



Réforme de la Justice

Mattéo Renzi, lui a des c... Y-a-t-il en France un seul politicien qui en ait ? A part, bien entendu, dans les discours ou les promesses électorales.

[SIGNALER UN CONTENU ABUSIF](#) 

Par afouaf le 16/02/2016 à 10:45



mille excuses

J'oubliais... Comment font nos chers, même très chers, gouvernants pour se séparer aussi rapidement ?

[SIGNALER UN CONTENU ABUSIF](#) 

[Voir les 10 commentaires suivants](#)

Ce service est réservé aux abonnés.

[Déjà abonné ? Connectez-vous](#) [Abonnez-vous à partir de 1€](#)



Pas encore abonné ?

Offre Flash

-75% sur votre abonnement numérique

24H POUR EN PROFITER ▶



